

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

TAVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire - le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique Plan de zonage général

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Modifié par délibération complémentaire du 22 juillet 2020

Modification de droit commun n°1 : arrêté du Président le

Plan au 1:5 500

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Contournement de la cité	Commune	866
2	Déviations de Tavaux	Conseil Départemental du Jura	4956
6	Déviations de Tavaux	Conseil Départemental du Jura	29028



Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

- Zones Urbaines - coeur d'agglomération**
- UAa Quartiers urbains à forte densité
 - UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
 - UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
 - UAd Axes structurants et sites à densifier

- Zones Urbaines - bourgs et villages**
- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
 - UBd Axes structurants et sites à densifier

- Zones Urbaines - commun aux 47 communes**
- UCa Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
 - UCb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
 - UCd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
 - UD Cités ouvrières et de carrières
 - UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
 - UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
 - UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
 - UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
 - UW Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
 - UYa Zones commerciales et de proximité
 - UYb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
 - UYc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
 - UZa Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Toppes
 - UZb Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
 - UZc Emprises ferrées
 - UZd Activités industrielles lourdes
 - UZx Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
 - UZy Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
 - UZz Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

- Zones à Urbaniser**
- 1AUA, B Zones d'urbanisation à vocation mixte
 - 1AUY Zones d'urbanisation à vocation commerciale
 - 1AUZa Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
 - 1AUZb Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
 - 2AUA Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLU
 - 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLU

- Zones Agricoles**
- A Zones agricoles
 - AM Zones agricoles en milieu urbain
 - AP Zones agricoles protégées

- Zones Naturelles et Forestières**
- N Zones naturelles et forestières
 - NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
 - NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
 - NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
 - NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
 - NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Espace public paysager
- Boisements, bosquets
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

- Lignes de constructions imposées
- Res-de-chaussée actif (L151-37 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Risques et nuisances

- Zones de dangers des transports de gaz et produits chimiques (SUP1 de la servitude I1)
- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

PPRT Solvay

- Limites des zones du PPRT (b1, b2, B1, B2, B3, Bdc, r, R)

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 100 200 300 400 500 m

